

Le tournant s'opère

Les 17 et 18 avril, c'est-à-dire moins d'une semaine après la réunion des militants de la Seine, se tenait la réunion du C.C.N. de la C.G.T. C'est Léon Mauvais qui présentait le rapport. Celui-ci parut intégralement dans le « Peuple » de début mai. On y trouve un chapitre spécial sur la tactique des luttes. L'essentiel mérite d'être rappelé :

« En Allemagne de l'Ouest, en Angleterre, en Italie, les luttes ont souvent pris un caractère analogue aux nôtres : débrayages, grèves de courte durée, de 24 heures par exemple... Mais comme nous l'avons indiqué..., les luttes peuvent prendre d'autres développements, revêtir un caractère d'ensemble et une ampleur plus vaste... Certaines — par exemple à la S.N.C.F. et à E.G.F. — ont eu un caractère d'ensemble qu'elles ont très rarement connu. D'autres luttes sont à envisager pour toute une branche (1) (par exemple l'automobile), pour toute une corporation (1)...

« Ce qui doit être clair, c'est que la diversité des luttes, leur caractère partiel, limité même... ne doit jamais nous faire perdre de vue que des travailleurs d'une corporation ont des aspirations, des revendications générales communes (1) (ou qui peuvent l'être à notre initiative (2)) et pour lesquelles des luttes d'ensemble, d'une grande ampleur, doivent être envisagées et organisées. »

Plus question de particularisation. Pourquoi cette référence à l'Allemagne ?... Nous apprenons que les grèves de 24 heures vont être dépassées, alors qu'elles étaient ce que l'on obtenait au maximum ces dernières années...

Il est incontestable qu'un tournant est opéré : jadis, il fallait « particulariser pour aller vers... », maintenant, il faut généraliser en tenant compte que... ».

Certes, il est toujours question de « décentralisation de l'organisation », de souci de « coller à la base »...

Ce brusque tournant en dit long sur la conception bureaucratique de la tactique des luttes, car en même temps qu'il est question de généraliser — ne pas confondre avec la grève générale —, aucune revendication commune, générale, n'est dégagée, ni pour un même trust, ni pour une branche. Ceci signifie donc, que ces mouvements d'ensemble seront à la mesure des exigences de la Direction syndicale sans aller très loin.

POURQUOI CE TOURNANT ?

Où en est la combativité de la classe ?

Depuis la fin de la guerre d'Algérie, la C.G.T. marque la volonté de pousser à l'action.

La spontanéité avec laquelle les cheminots du Sud-Est sont partis traduit une bonne combativité qui pouvait être exploitée par les syndicats. Certains bourgeois reparlent de la grève d'août 53, partie d'un bureau de poste de Bordeaux. La C.G.T., peu soucieuse d'organiser une action d'envergure, coupa court à cette flambée en organisant une journée de 24 heures suivie à 95 % dans toute la France. Ce succès indique clairement la combativité de ce milieu. Mais ce qui est le plus important, c'est que le mot d'ordre central imposé par les cheminots est « la réduction du temps de travail » qui relève d'une conscience plus élevée que la simple augmentation de salaire. Certes, on peut trouver une justification d'un tel mot

d'ordre dans la tendance à la réduction de l'horaire obtenue à l'E.G.F., mais ce qui ne trompe pas, c'est que la « réduction de l'horaire » fut repris dans les P. et T., puis dans la métallurgie.

Dans la métallurgie, l'action est plus inégale et malgré la volonté de pousser, d'aboutir à des mouvements plus amples, aucune action d'envergure ne se fait jour. Toutefois, il est caractéristique que la durée des mouvements se localise autour de 24 à 48 heures (voir « l'Humanité ») et groupe soit un trust ou une localité (exemple : Orléans).

Dans l'ensemble, il ne saurait être question de grande combativité mais la classe est en éveil, nous n'en voulons pour simple preuve que les gains de la C.G.T. aux élections professionnelles — allant de 1 à 8 % —, gains qui ne peuvent être expliqués par la seule fin de la guerre d'Algérie.

Le colloque « Thorp »

Si la combativité reste limitée à des couches traditionnellement considérées en France comme n'étant pas d'avant-garde, si les militants de la métallurgie voient les masses résister à leurs propositions d'action, si la C.G.T. montre qu'elle ne veut pas de grands développements de la lutte en bloquant la grève des cheminots, quels sont donc ces buts ? Elle organise des mouvements de 24 heures, répétés, rapprochés l'un de l'autre — voir les cheminots — mais pourquoi ?

Nous pensons apporter une réponse en liant le tournant aux colloques (3) qui sont menés sous la présidence du bâtonnier Thorp pour « la sauvegarde des institutions judiciaires et la défense des libertés individuelles ».

En fait, pour la C.G.T. et le P.C.F. qui participent avec la S.F.I.O., le S.N.I., le P.S.U., des M.R.P., un indépendant, l'U.D.T. et des U.N.R., il s'agit de s'appuyer sur la classe et d'apparaître dans ce cadre comme les seuls représentants valables de la classe ouvrière. La politique n'est pas révolutionnaire, elle reste cantonnée à la « démocratie renouvelée », de là, le désir de développements sans que ceux-ci atteignent un niveau qui conduirait à une rupture avec les réformistes et les petits bourgeois.

A la tête des luttes

Une autre raison expliquant le tournant réside dans l'état d'esprit de la classe ouvrière et la situation économique après la fin de la guerre d'Algérie. Si dans la métallurgie, la chimie... le pouvoir d'achat se maintient, il peut être amélioré. Du reste, l'impression générale est que les patrons n'opposent pas une grande résistance et cèdent des augmentations. Dans le domaine de la Fonction publique, il est incontestable que l'on va vers les luttes les plus importantes connues par le régime gaulliste. Là encore, le gouvernement n'oppose pas un refus catégorique. Il augmente le S.M.I.G. de 2,4 % en juin comme première étape, aux employés des P. et T. qui réclament la diminution du temps de travail, il propose l'embauche de personnel. Aux cheminots, il propose des augmentations aux petits indices... La pension des vieux est augmentée... Or, la lutte continue et des succès limités doivent être obtenus. Dans ces conditions, en se plaçant à la tête du mouvement, la C.G.T. doit être bénéficiaire au détriment de F.O. et de la C.F.T.C.

(Suite page 15.)

(1) En gras dans « Le Peuple ».

(2) Souligné par nous.

(3) Voir les numéros 609, 620, 624, 633 et 651 du « Peuple ».